



## FORMULAIRE DE QUESTIONS ECRITES

Conformément à l'article L.225-108 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires ont la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2020.

A cet effet, les actionnaires doivent retourner, **jusqu'au 10 Décembre 2020 inclus**, le présent coupon, également disponible sur le site de la Société [www.recylex.eu](http://www.recylex.eu) :

- par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :  
RECYLEX SA – 79, rue Jean-Jacques Rousseau, 92158 Suresnes Cedex
- ou par voie électronique à : [assemblee.generale@recylex.eu](mailto:assemblee.generale@recylex.eu)

Je soussigné(e)

NOM ET PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ action(s) sous la forme :

- nominative,
- au porteur, inscrites en compte chez<sup>1</sup> \_\_\_\_\_

souhaite poser les questions suivantes :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2020

Signature

<sup>1</sup> Indication du teneur de compte : banque, établissement financier ou courtier en ligne, etc. (l'actionnaire au porteur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'Intermédiaire habilité).